



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 9 janvier 2026

### **PSC : les organisations syndicales CGT, FO, SUD, UNSA quittent la table des « négociations ».**

Le cycle de négociations sur la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour les 1,2 million de fonctionnaires hospitaliers s'est ouvert vendredi 9 janvier 2026 en l'absence de la Ministre, cinq ans après la promulgation de l'ordonnance prévoyant la participation des employeurs à la PSC.

La lettre de cadrage des trois ministres de la Santé, du Budget et de la Fonction Publique a été envoyée la veille aux organisations syndicales... Elle fixe la négociation à 4 mois alors que les négociations dans l'État et la Territoriale en ont duré 18 ! Le gouvernement annonce d'entrée de jeu qu'il n'y aura aucune extension de la gratuité des soins, qu'il n'est pas question d'un financement supplémentaire de la PSC, et qu'il dispose d'un « scénario » d'avance de décision unilatérale en cas d'échec des « négociations »...

#### **Dans ces conditions nous ne signerons aucun accord !**

Lors de l'ouverture des discussions, l'intersyndicale CGT, FO, SUD, UNSA a posé deux questions :

- Quelle est l'enveloppe financière garantie par l'État hors ONDAM ?
- Le gouvernement compte-t-il amender l'article 722 du Code Général de la Fonction Publique afin de pouvoir étendre et garantir effectivement la gratuité des soins à l'ensemble des agents de la Fonction Publique Hospitalière ?

Les représentants du Ministère n'ont pas été en mesure de nous donner ces garanties minimales.

Sans financement clair garanti par l'État, la PSC reposerait :

- Sur les hôpitaux, c'est-à-dire, à moyens constants sur les suppressions de postes, de services et d'établissements, la poursuite de la dégradation de travail pour les agents.
- Sur l'augmentation des cotisations des agents comme c'est déjà le cas dans les autres fonctions publiques.

#### **Les hospitaliers refusent de faire davantage de sacrifices sur leur santé !**

**L'intersyndicale CGT, FO, SUD, UNSA exige une nouvelle lettre de cadrage et se donne rendez-vous le 16 janvier au Ministère.**